



Assemblée générale

Distr. limitée
5 juin 2009
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Cinquante-deuxième session Vienne, 3-12 juin 2009

Projet de rapport

Chapitre I

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-deuxième session à Vienne du 3 au 12 juin 2009. Son Bureau était composé comme suit:

<i>Président:</i>	Ciro Arévalo Yepes (Colombie)
<i>Premier Vice-Président:</i>	Suvit Vibulsresth (Thaïlande)
<i>Deuxième Vice-Président/Rapporteur:</i>	Filipe Duarte Santos (Portugal)

Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/T.[...] à [...].

A. Réunions des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-sixième session à Vienne du 9 au 20 février 2009, sous la présidence d'Aboubekr Seddik Kedjar (Algérie). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/933).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-huitième session à Vienne du 23 mars au 3 avril 2009, sous la présidence de Vladimír Kopal (République tchèque). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/935). Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Sous-Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.783 à 802.



B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
 1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Déclaration du Président.
 4. Débat général.
 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
 6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
 7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session.
 8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session.
 9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
 10. Espace et société.
 11. L'espace et l'eau.
 12. Espace et changements climatiques.
 13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
 14. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospaciales de source spatiale pour le développement durable.
 15. Questions diverses.
 16. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Membres

5. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV), 1721 E (XVI), 3182 (XXVIII), 32/196 B, 35/16, 49/33, 56/51, 57/116, 59/116 et 62/217 et à la décision 45/315, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 69 États suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République

arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

D. Participation

6. Ont participé à la session les représentants des [...] États membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Égypte, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

7. À ses 597^e, 598^e et 602^e séances, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les représentants de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, d'El Salvador, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Norvège, des Maldives, du Panama, de la République dominicaine, de la Tunisie et du Yémen, ainsi que du Saint-Siège, à participer à sa cinquante-deuxième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

8. À sa 597^e séance, le Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de la Palestine à participer à sa cinquante-deuxième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de la Palestine.

9. Des observateurs de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont assisté à la session.

10. Ont également assisté à la session des observateurs de l'Académie internationale d'astronautique (AIA), de l'Agence spatiale européenne (ESA), de l'Association des explorateurs de l'espace (ASE), de l'Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), du Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), du Conseil consultatif de la génération spatiale, de la Fédération internationale d'astronautique (FIA), de l'Institut européen de politique spatiale (ESPI), de l'Institut international de droit spatial, de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-OIG), de l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, du Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau et de la Secure World Foundation (SWF).

11. À ses 597^e et 598^e séances, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de la Commission européenne, de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et de l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale à participer à sa cinquante-deuxième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant leur statut.

12. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/2009/INF/1.

E. Déclarations

13. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres suivants du Comité: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malaisie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Suède, Thaïlande, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne de) et Viet Nam. Le représentant de l'État plurinational de Bolivie a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le représentant de la République tchèque a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne. L'observateur des Maldives a fait une déclaration. Des déclarations ont été faites également par les observateurs de l'ESA, de l'ESPI, de la FIA, du Conseil consultatif de la génération spatiale et de la SWF.

14. À sa 597^e séance, le 3 juin, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a présenté le programme de travail du Comité pour la session en cours. Il a mis l'accent sur le rôle crucial que le Comité avait joué dans l'élaboration des normes internationales qui régissent les activités spatiales et dans la promotion de la coopération internationale aux niveaux mondial, régional et interrégional. Il a souligné qu'il était important de continuer à renforcer le rôle stratégique du Comité. Des objectifs précis devaient être fixés pour permettre à long terme à l'humanité entière de bénéficier des avantages qu'offrent les sciences et les techniques spatiales. Afin de relever les défis actuels et futurs auxquels la communauté internationale doit faire face, le système des Nations Unies, en coordination étroite avec ses États Membres, devait trouver des solutions globales aux problèmes mondiaux actuels et à venir. Le Président a présenté un document intitulé "Vers une politique spatiale des Nations Unies" (A/AC.105/2009/CRP.12).

15. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'initiative du Président de rechercher une approche globale pour améliorer la coordination entre les États Membres et le système des Nations Unies dans l'utilisation des applications des sciences et techniques spatiales pour aider tous les pays à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent en matière de développement et noté que cette initiative pourrait servir de base pour des discussions futures.

16. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la viabilité à long terme des activités d'exploration de l'espace était une question préoccupante non seulement pour les pays conduisant des activités spatiales, les organisations spatiales régionales et les opérateurs commerciaux de systèmes satellitaires, mais aussi pour la communauté internationale entière.

17. L'avis a été exprimé que les utilisations pacifiques de l'espace nécessitent une plate-forme plus forte au sein du système des Nations Unies et qu'il faudrait mettre en place un mécanisme pour informer le Secrétaire général des questions liées à l'espace et au développement.

18. Le Comité a noté que les informations d'origine spatiale pourraient jouer un rôle important pour aider les petits États insulaires en développement à relever les défis particuliers auxquels ils doivent faire face en matière de développement durable.

19. À la 601^e séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a fait une déclaration dans laquelle elle a passé en revue les travaux que le Bureau avait menés au cours de l'année écoulée. Elle a également présenté les priorités opérationnelles du Bureau.

20. Le Comité a accueilli avec satisfaction les déclarations faites par les astronautes Yang Liwei et Jing Haipeng sur le succès des vols spatiaux habités de la Chine, Shenzhou-5 et Shenzhou-7.

21. Le Comité a accueilli avec satisfaction la déclaration par vidéo faite par Jean-Jacques Dordain, Directeur général de l'ESA.

22. Le Comité a entendu des exposés sur les thèmes suivants:

- a) La politique spatiale du Japon – Plan-cadre, par le représentant du Japon;
- b) Le Congrès de 2009 de la Fédération internationale d'astronautique, par le représentant de la République de Corée;
- c) Les activités internationales de l'American Institute of Aeronautics and Astronautics, par le représentant des États-Unis;
- d) Le rapport d'activités de l'Institut de politique spatiale, par le représentant des États-Unis.

23. Le Comité s'est félicité des préparatifs menés par le Gouvernement de la République de Corée en vue du soixantième Congrès de la Fédération internationale d'astronautique, qui doit se tenir à Daejeon (République de Corée), du 12 au 16 octobre 2009, sur le thème "L'espace au service du développement durable".

F. Adoption du rapport du Comité

24. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité, à sa [...] séance, le [...] juin, a adopté son rapport à l'Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

25. Conformément au paragraphe 41 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Comité a poursuivi, à titre prioritaire, son examen des moyens de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

26. Les représentants de l'Équateur, des États-Unis, de la République de Corée, et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point. Au cours du débat général, des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.

27. Le Comité a entendu des exposés sur les thèmes suivants:

a) La troisième Conférence des dirigeants africains par le représentant de l'Algérie;

b) La troisième Conférence régionale africaine de l'AIA à Abuja par le représentant du Nigéria.

28. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale était convenue que, lors de l'examen de cette question, il pourrait continuer d'envisager des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en s'appuyant sur les exemples fournis par les conférences de l'espace pour les Amériques et les conférences des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable¹.

29. Le Comité est convenu que par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique, il avait un rôle essentiel à jouer afin d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

30. Le Comité a noté avec satisfaction le travail qui avait été accompli par le secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques établi par le Gouvernement équatorien pour appliquer le plan d'action de la Conférence (A/AC.105/2009/CRP.14). À cet égard, il s'est déclaré satisfait des préparatifs en cours en vue de la sixième Conférence, et que le Gouvernement équatorien ait organisé une réunion avec le secrétariat temporaire, le Groupe international d'experts des conférences de l'espace pour les Amériques et le Bureau des affaires spatiales aux îles Galápagos (Équateur), les 28 et 29 août 2008, à la suite d'un séminaire régional sur le droit spatial, tenu à Quito les 26 et 27 août 2008.

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif).

31. Le Comité a pris note avec satisfaction des préparatifs de la troisième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et des techniques spatiales au développement durable, qui se tiendra en Algérie en novembre et décembre 2009.
32. Le Comité a également noté avec satisfaction que l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, qui a son siège à Beijing, avait officiellement débuté ses activités en décembre 2008.
33. Le Comité a pris note avec satisfaction de la tenue de la quinzième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales à Hanoï et dans la baie de Ha Long (Viet Nam) en décembre 2008 en coopération avec le projet "Sentinel-Asia".
34. Le Comité a noté le rôle important que jouent ces conférences et d'autres initiatives dans la promotion de partenariats régionaux et internationaux entre les États, par exemple les préparatifs de l'édition 2010 du Salon international de l'aéronautique et de l'espace qui se tiendra en mars 2010 à Santiago; et la troisième Conférence régionale africaine de l'AIA prévue à Abuja du 24 au 26 novembre 2009.
35. Le Comité a souligné que la coopération et la coordination régionales et internationales dans le domaine des activités spatiales étaient essentielles pour renforcer l'utilisation pacifique de l'espace, aider les États à développer leurs capacités spatiales et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (A/56/326, annexe).
36. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le Comité jouait un rôle notable dans le renforcement de la coopération dans le domaine spatial et constituait une tribune unique pour l'échange d'informations entre les États, et qu'il existait de réelles possibilités d'améliorer la coopération internationale, conformément à son mandat.
37. Quelques délégations ont estimé que pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace, il était important de préserver le principe consacré à l'article premier du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes² et que l'espace extra-atmosphérique devrait être utilisé de manière rationnelle.
38. Quelques délégations ont été d'avis que les dispositions du droit international de l'espace devaient être améliorées de manière à répondre efficacement aux défis que posent aujourd'hui un certain nombre d'activités spatiales, comme l'absence d'une définition et d'une délimitation de l'espace, l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et la menace posée par les débris spatiaux. Elles ont estimé que l'amélioration du droit international de l'espace devrait permettre aussi d'assurer que l'espace extra-atmosphérique est utilisé exclusivement à des fins pacifiques.
39. Quelques délégations se sont déclarées favorables au projet de traité visant à prévenir la mise en place d'armes dans l'espace, la menace et l'usage de la force contre les objets spatiaux qui avait été présenté par la Chine et la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement en 2008.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

40. Quelques délégations ont estimé que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales, il était essentiel que le Comité resserre sa coopération et sa coordination avec d'autres organismes et mécanismes du système des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, en particulier ses Première et Quatrième Commissions, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Conférence du désarmement.

41. Le point de vue a été exprimé que, bien qu'un dialogue et des échanges aient déjà été établis sur les questions spatiales entre un certain nombre d'organismes du système des Nations Unies, il était important de nouer des liens formels dans certains cas.

42. Le point de vue a été exprimé que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et que les questions relatives au désarmement étaient mieux traitées par d'autres instances, telles que la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

43. Le point de vue a été exprimé que l'espace pourrait continuer d'être utilisé à des fins pacifiques grâce à la mise en œuvre d'actions comme la promotion d'une plus grande transparence dans les activités spatiales, l'échange d'informations entre les membres de la communauté internationale et le respect des dispositions prévues par le droit international de l'espace pour la réalisation des activités spatiales.

44. Le point de vue a été exprimé que les activités spatiales pourraient contribuer au concept général de sécurité en maintenant l'aspect pacifique du développement des techniques spatiales et en promouvant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

45. Le Comité a pris note du projet d'adoption par l'Union européenne d'un code de conduite pour les activités spatiales. Le projet de texte, approuvé par le Conseil de l'Union européenne en décembre 2008, concernait, entre autres, les mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance et traduisait une approche globale de la sûreté et de la sécurité dans l'espace guidée par les principes suivants: liberté d'accès à l'espace pour tous à des fins pacifiques, préservation de la sûreté et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite et respect des intérêts légitimes des États en matière de défense. Le Comité a aussi noté que les consultations avec les pays conduisant des activités spatiales étaient en cours en vue de se mettre d'accord sur un texte qui soit acceptable par le plus grand nombre possible d'États. Il a noté en outre qu'à l'issue de ces consultations, une conférence ad hoc serait organisée pour que les États adhèrent au code.

46. Le Comité a recommandé que, à sa cinquante-troisième session, en 2010, l'examen de ce point sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, soit poursuivi à titre prioritaire.

B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

47. Dans sa résolution 59/2, l'Assemblée générale était convenue que le Comité devait poursuivre l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III jusqu'à ce qu'il estime que des résultats concrets ont été obtenus.

48. Les représentants du Chili, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, du Nigéria et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point. Des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point pendant le débat général et pendant l'examen du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session.

49. Le Comité a entendu des exposés sur les thèmes suivants:

a) "Développement durable dans et par l'espace: questions de gouvernance, de financement et de formation", par la représentante des États-Unis;

b) "Génération spatiale en un coup d'œil – Évaluation sur 10 ans" et "Conclusions de la conférence célébrant le dixième anniversaire du Conseil consultatif de la génération spatiale: UNISPACE III – Quel bilan?", par les représentants du Conseil consultatif de la génération spatiale.

50. Le Comité a noté avec satisfaction le débat sur le dixième anniversaire de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) organisé par le Secrétariat le 3 juin 2009. Le débat était animé par le Président du Comité et comprenait les exposés suivants: "Sur la voie d'UNISPACE III", par U. R. Rao (Inde), Président du comité préparatoire d'UNISPACE III et Président d'UNISPACE III; "Aspects organisationnels particuliers d'UNISPACE III", par S. Camacho, ancien chef de la Section des services et des recherches pour le Comité du Bureau des affaires spatiales, qui avait assuré le secrétariat exécutif d'UNISPACE III; et "UNISPACE III: 10 ans après" par M^{me} Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales.

51. Le Comité a rappelé qu'UNISPACE III, dernière grande conférence des Nations Unies du XX^e siècle, avait été un succès sur le plan organisationnel et technique, compte tenu en particulier de sa tenue dans des délais et un contexte très serrés de restrictions budgétaires importantes.

52. Le Comité a noté la contribution importante que les conférences régionales préparatoires avaient apportée à UNISPACE III et est convenu que le programme de travail de la Conférence et l'application ultérieure de ses recommandations étaient particulièrement pertinents pour les besoins de tous les pays.

53. Le Comité a noté que la création d'équipes, sous la conduite volontaire des États Membres, constituait un mécanisme unique et une stratégie innovante pour mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III.

54. Le Comité a rappelé que le rapport du Secrétariat sur les questions d'organisation liées à la tenue d'UNISPACE III (A/C.4/54/9) donnait aux autres organismes des Nations Unies un exemple concret sur la manière d'organiser une

conférence sur des questions mondiales en maintenant les coûts dans la limite des ressources existantes.

55. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique, présentées au Sous-Comité à sa quarante-sixième session par son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué de nouveau sous la présidence de K. Radhakrishnan (Inde) pour examiner entre autres l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/933, par. 42 et annexe I).

56. Le Comité a noté avec satisfaction que des recommandations supplémentaires figurant dans le Plan d'action sur l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/59/174, section VI.B) avaient été appliquées et que de nouveaux progrès avaient été réalisés dans l'application des recommandations restantes.

57. Le Comité a noté avec satisfaction que les États Membres continuaient de contribuer à l'application des recommandations d'UNISPACE III dans le cadre d'activités nationales et régionales ainsi qu'en appuyant les programmes établis pour donner suite à ces recommandations et en y participant.

58. Le Comité a également noté avec satisfaction que les États Membres appliquaient les recommandations d'UNISPACE III, notamment en apportant leur participation et leur soutien actifs aux activités prévues par le Plan d'exécution décennal du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS).

59. Le point de vue a été exprimé que, si de nombreux travaux avaient été réalisés, l'application des recommandations d'UNISPACE III ne devrait pas être considérée comme étant achevée tant que la grande majorité des populations, en particulier des pays en développement, n'avaient pas tiré profit des techniques spatiales et de leurs applications.

60. Le point de vue a été exprimé qu'il serait opportun que le Comité procède à une évaluation approfondie et à l'examen quinquennal de l'application des recommandations d'UNISPACE III.

61. Le point de vue a été exprimé que le Comité envisage la possibilité d'organiser une quatrième conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

62. Conformément à la décision qu'il a prise à sa cinquante et unième session, le Comité a revu et achevé sa contribution aux travaux de la Commission du développement durable au titre du module thématique pour la période 2010-2011, en s'appuyant sur un projet de texte figurant dans la note du Secrétariat (A/AC.105/2009/CRP.7). Il a demandé au Secrétariat de mettre cette note à la disposition de la Commission dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

63. Le Comité est convenu, d'une part, qu'il conviendrait de continuer à inviter à ses sessions le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat pour qu'il indique comment le Comité pourrait contribuer au mieux aux travaux de la Commission du développement durable et, d'autre part, que la Directrice du Bureau des affaires spatiales devrait assister aux sessions de la Commission afin de mieux faire

connaître les sciences et les techniques spatiales et d'en montrer les avantages, en particulier dans les domaines abordés par la Commission.

64. Le point de vue a été exprimé que le Président de la Commission du développement durable devrait être invité à participer aux sessions du Comité et que le Président du Comité devrait assister aux sessions de la Commission.

65. Le Comité est convenu que l'application et le suivi des recommandations d'UNISPACE III relatives à l'utilisation de systèmes spatiaux dans des domaines comme l'agriculture et l'utilisation des terres, la gestion des ressources en eau, la gestion des catastrophes et la gestion des ressources en général, pourraient aider grandement les États Membres à répondre à leurs besoins en matière de développement durable et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

66. Le Comité est convenu que, comme l'a proposé le représentant du Chili, la "Santé dans le monde" serait le thème du débat qu'organiserait le Bureau des affaires spatiales lors de l'examen par la Quatrième Commission du point de l'ordre du jour "Coopération touchant les utilisations pacifiques de l'espace", à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

67. Le Comité a noté avec satisfaction la publication du rapport sur les manifestations de la Semaine mondiale de l'espace 2008, établi par l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace en coopération avec le Bureau des affaires spatiales (ST/SPACE/44).
